

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87400874.1

51 Int. Cl.³: A 63 B 13/00
A 63 B 21/00

22 Date de dépôt: 16.04.87

30 Priorité: 21.04.86 FR 8605687

43 Date de publication de la demande:
04.11.87 Bulletin 87/45

84 Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI NL

71 Demandeur: Maillet, Jean-Paul
16 Avenue du Clos de Sénart
F-91230 Montgeron(FR)

71 Demandeur: Williot, Eric
23, rue d'Yerres
F-91230 Montgeron(FR)

72 Inventeur: Maillet, Jean-Paul
16 Avenue du Clos de Sénart
F-91230 Montgeron(FR)

72 Inventeur: Williot, Eric
23, rue d'Yerres
F-91230 Montgeron(FR)

74 Mandataire: Vander-Heym, Serge
CABINET R. VANDER-HEYM 172, Boulevard Voltaire
F-75011 Paris(FR)

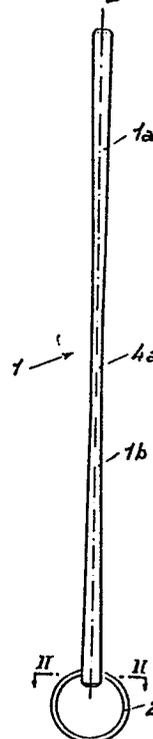
54 Bâton de gymnastique autonome.

57 L'invention concerne un appareil de gymnastique à courroie destiné à l'assouplissement corporel de manière autonome.

Il est constitué d'un bâton (1) présentant un orifice (3) dans lequel est introduite une courroie de cuir (2) dans laquelle l'utilisateur peut poster son pied rendant ainsi solidaires un membre inférieur de l'un au moins des membres supérieurs de son corps par l'intermédiaire du bâton. La forme conique vers les extrémités du bâton (1) permet un meilleur contrôle de l'instrument et de sa préhension pendant les exercices qui tendent au glissement des mains par résistance à ce glissement.

L'appareil selon l'invention est destiné à tout public apte à pratiquer la gymnastique.

Fig.1



La présente invention concerne un bâton de gymnastique autonome pour l'assouplissement corporel.

Dans le domaine des connaissances sportives actuelles, la pratique de certains exercices qui permettent d'acquérir et d'améliorer la souplesse et d'accroître le tonus musculaire général nécessite l'intervention d'un tiers.

Il existe cependant des appareils qui remplacent ce tiers mais qui nécessitent un ou plusieurs points de fixation qui limitent ainsi les possibilités d'utilisation.

L'appareil selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient.

Sa forme se caractérise par deux troncs de cône droits reliés par un cylindre, les grandes bases des troncs de cône formant les extrémités du bâton. A une extrémité de ce bâton est fixée une courroie, fermée sur elle-même, pour constituer une boucle dans laquelle l'utilisateur peut engager son pied rendant ainsi solidaire un membre inférieur de l'un au moins des membres supérieurs de son corps par l'intermédiaire du bâton. La forme conique vers les extrémités de ce bâton permet un meilleur contrôle de l'instrument et de sa préhension pendant les exercices. La forme conique s'oppose au glissement des mains vers les extrémités.

Le bâton peut être réalisé en deux parties symétriques se vissant l'une dans l'autre. On peut aussi le réaliser en trois parties, celle centrale étant cylindrique et constituant une éventuelle rallonge.

La figure 1 représente l'appareil selon l'invention;

La figure 2 est une vue en coupe, à plus grande échelle, effectuée selon la ligne II-II de la figure 1;

La figure 3 représente, en coupe partielle, une variante de cet appareil;

La figure 4 représente, en coupe partielle, une autre variante de cet appareil;

La figure 5 est une vue de la rallonge utilisée sur le bâton de la figure 4.

L'appareil représenté sur la figure 1, constitué d'une seule pièce, comporte deux troncs de cône droits (Ia-Ib) reliés

par un cylindre (4a), les bases des troncs de cône formant les extrémités d'un bâton (I) ayant des dimensions de l'ordre de: 1400 millimètres pour la longueur, de 200 millimètres pour la partie cylindrique centrale (4a) et de 600 millimètres pour chaque tronc de cône (Ia-Ib), de 20 millimètres pour le diamètre de la partie centrale (4a), de 20 millimètres au départ des troncs de cône (Ia-Ib) et de 30 millimètres à leurs extrémités. Une courroie (2), d'une longueur de 450 millimètres et d'une largeur de 10 millimètres, est enfilée dans l'une des extrémités du bâton (I) par un orifice (3) ayant pour diamètre 10 millimètres, et est fermée sur elle-même pour constituer une boucle.

Le bâton représenté sur la figure 3 est constitué de deux pièces symétriques. Il comporte une partie femelle (Ia-4c) formée d'une partie cylindrique (4c) d'une longueur de 100 millimètres et d'un tronc de cône (Ia) d'une longueur de 600 millimètres et une partie mâle (Ib-4b) formée d'une partie cylindrique (4b) et d'un tronc de cône (Ib) l'orifice dans lequel est enfilée la courroie pouvant être à l'une quelconque des extrémités de la partie femelle (Ia-4c) ou de la partie mâle (Ib-4b) (non représentée).

Le bâton (5) représenté sur la figure 4 est constitué de deux parties symétriques identiques à celles de la figure 3 et d'une partie centrale cylindrique mâle-femelle (4d), servant de rallonge, et dont les dimensions sont de 20 millimètres de diamètre, la longueur pouvant varier de 200 millimètres à 400 millimètres selon la longueur totale du bâton (5), celle-ci pouvant varier en fonction de la taille de l'utilisateur.

REVENDICATIONS

1- Bâton de gymnastique caractérisé en ce qu'il présente à l'une de ses extrémités une boucle (2) constituée par une courroie.

2-Bâton de gymnastique, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué par deux troncs de cône droits (1a-1b) réunis, par leur petite base, par une partie centrale (4a) cylindrique.

3-Bâton de gymnastique, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la boucle (2) traverse l'extrémité du bâton par l'entremise d'un orifice (3) de ce dernier.

4-Bâton de gymnastique, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il est constitué à l'aide de deux parties identiques comportant des moyens pour s'assembler.

5-Bâton de gymnastique, selon la revendication 4, caractérisé en ce que la partie centrale (4a) est interchangeable et constitue en fait une rallonge.

Fig.1

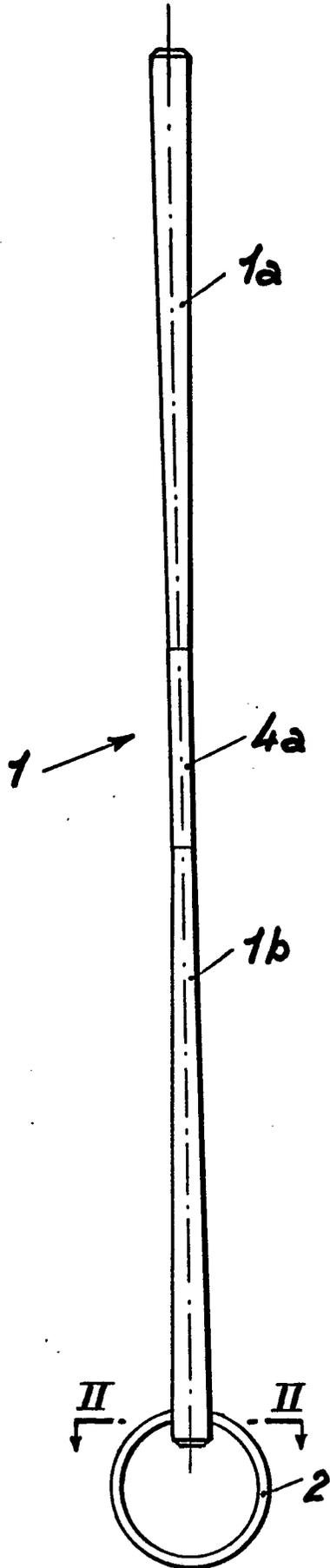


Fig.2

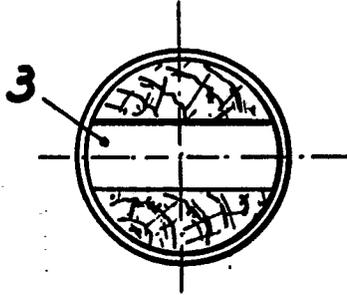


Fig.3

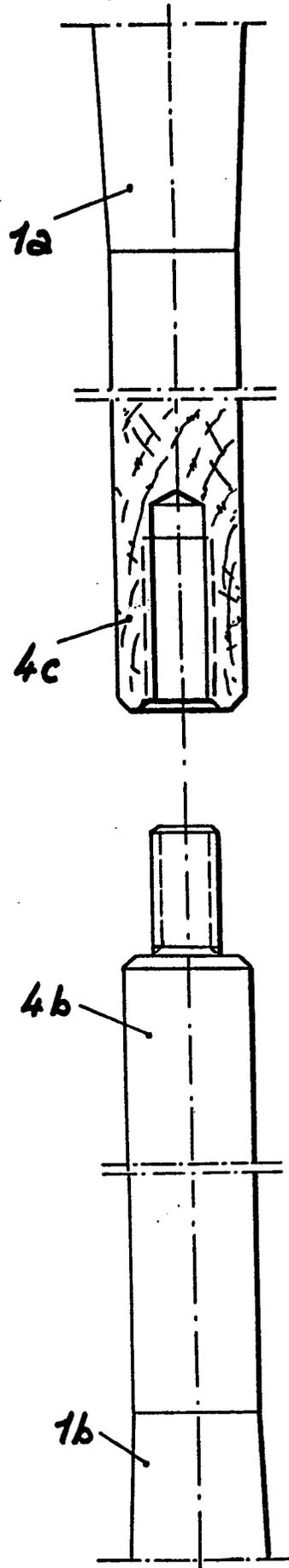


Fig. 4

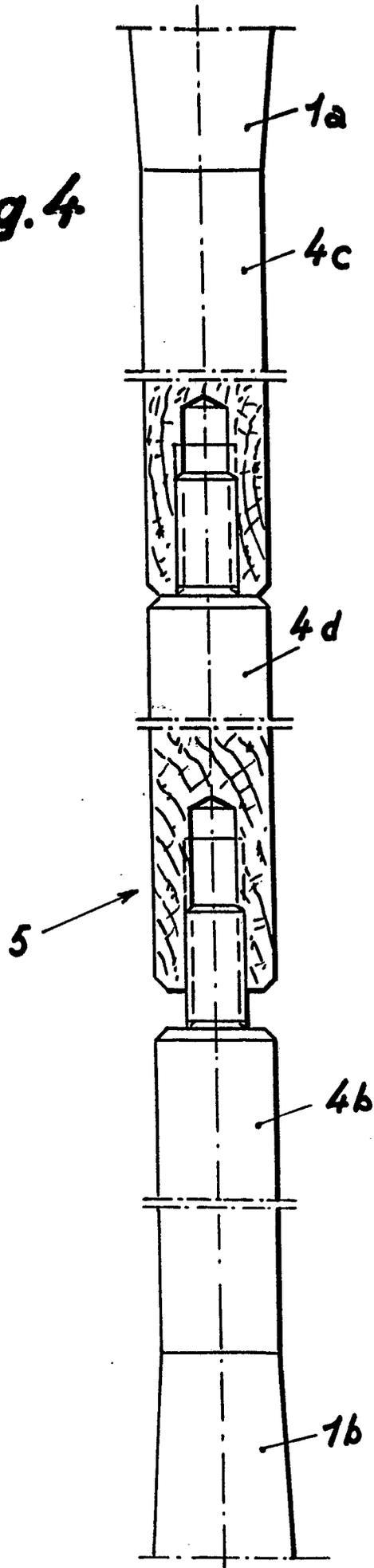
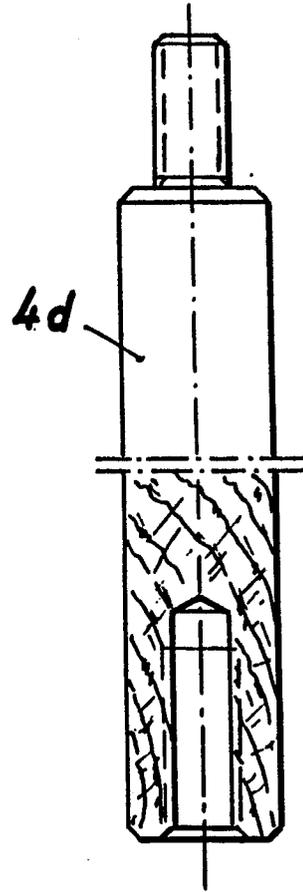


Fig. 5



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	DE-A-2 132 107 (HODAPP) * Page 1, lignes 12-28; figure 3 * * * ---	1	A 63 B 13/00 A 63 B 21/00
Y	DE-A-3 043 669 (HINDS) * Page 10, lignes 1-4; figure 4 * ---	1	
A	FR-A- 620 500 (FICK) * Page 1, lignes 38-45; page 2, lignes 15-40; figure 2 * ---	2,4,5	
A	DE-A- 456 791 (FICK) * Page 1, lignes 52-64; figure 1 * * -----	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 63 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-07-1987	Examineur SCHOENLEBEN J. E. F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			